



Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

ID : 031-213105471-20221219-DEC2022_45-AU



DECISION 2022-45
RELATIVE A L'ETABLISSEMENT DE L'AVENANT N° 1 – LOT 18
MAPA 03/2021

Le Maire de la Commune de Seysses,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22, alinéa 4,

Vu la délibération n° 4671 en date du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire par le Conseil Municipal,

Vu la décision numéro 2021-38 relative à l'attribution de marché de travaux pour la construction d'un gymnase,

Considérant qu'il convient d'établir un avenant en plus-value au MAPA 03/2021, pour le lot n°18, « Espaces verts » pour des travaux de reprise suite à réalisation du réseau électrique,

DECIDE

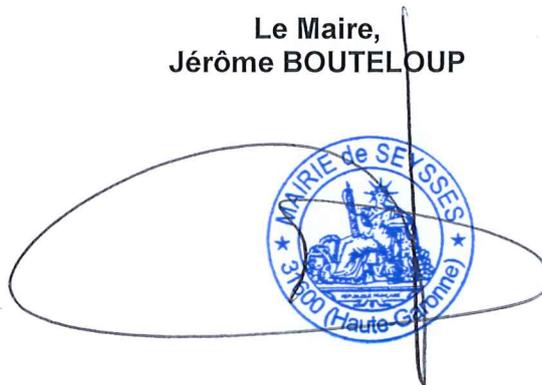
Article 1 : L'avenant n°1 au MAPA 03/2021, concernant le lot n°18, « Espaces verts » pour la construction d'un gymnase, attribué à la société SERPE – 13 avenue Léon Jouhaux – 31140 SAINT-ALBAN, est établi en raison de travaux de reprise suite à réalisation du réseau électrique.

Article 2 : Le prix global de ce marché sera augmenté de 811,20 € H.T, soit 973,44 € TTC et s'élèvera à 32.763,82 € H.T soit 39.316,58 € TTC. (% d'écart introduit par l'avenant + 2,54 %)

Article 3 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Seysses, le 19 décembre 2022

**Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP**



Certifiée exécutoire,
Reçu en Sous-Préfecture
le :

Affichée le :